

Les *brouilleries entre les puissances*, suivant l'expression du Journal des Jésuites, commencèrent dans le mois de janvier, et ce fut à l'occasion des dîmes. Le Conseil avait été unanime à enregistrer l'ordonnance royale ; et cependant, il s'y forma bientôt, à l'instigation de de Mézy, qui voulait mortifier l'évêque et le clergé, une opposition à cette ordonnance ; le Conseil sursit à son exécution. " M. de Mézy, dit M. de Latour, écrivit en faveur des " habitants, et déclara que la dîme ruinerait et ferait désertir la " colonie." MM. Bourdon, Villeray et Dauteuil se déclarèrent hautement en faveur de Mgr de Laval : de là le courroux de M. de Mézy, qui leur fit signifier qu'il leur enlevait leurs charges au Conseil Souverain. Il destitua d'abord MM. Villeray et Dauteuil ; puis, au bout de quelques jours, M. Bourdon. Les conseillers pressentaient évidemment cet attentat du gouverneur ; car, dans la séance du 8 février, ils avaient ordonné que tous les arrêts du Conseil seraient entrés avec soin dans les registres, puis signés chaque mois par tous les conseillers, et que le sceau serait confié à l'un d'eux, à tour de rôle. Le gouverneur de Mézy, qui ne savait pas dominer ses sentiments, s'était retiré de dépit, pendant la séance. Le 10 février, le Conseil ordonne que le lendemain, dimanche, on affichera à la porte de l'église paroissiale de Québec l'édit de création du Conseil Souverain et la nomination des conseillers ainsi que celle du procureur général et du greffier. C'était protester solennellement contre la destitution arbitraire qui avait déjà été faite, et contre celle que l'on appréhendait et qui ne manqua pas d'arriver. Le Conseil protesta encore contre les mesures arbitraires du gouverneur en remettant l'adjudication des travaux à faire au fort St-Louis et au Palais, jusqu'à ce que le Conseil fût au complet.

Le mercredi 13 février, pendant que Mgr de Laval était au château, dans la salle ordinaire des séances du Conseil, avec MM. de la Ferté, de Tilly et Damours, le sieur Angoville vint lui présenter, de la part du gouverneur, une déclaration écrite, dont il lui fit la lecture : de Mézy annonçait à l'évêque qu'il avait destitué de leurs charges MM. Villeray, Dauteuil et Bourdon. Il ne les avait nommés, disait-il, qu'à la suggestion de l'évêque de Pétrée, dont ils étaient les créatures. Ils avaient voulu se rendre maîtres du Conseil, et avaient agi de bien des manières contre les intérêts du Roi et du public. Ils ne cherchaient en tout que leurs intérêts personnels. Ils avaient formé et fomenté des cabales, contrairement à leur devoir et au serment de fidélité qu'ils avaient prêté au Roi. On avait profité, ajoutait-il, de sa bonne foi et de son ignorance du pays pour le faire